

ETUDE DIAGNOSTIC ET OPPORTUNITE D'UNE DEMARCHE « GRAND SITE DE FRANCE »



Avec le soutien de



Note
d'Opportunité
09/06/2021



SOBERCO ENVIRONNEMENT



SOMMAIRE

1- Opportunité d'une candidature au regard des exigences et de l'esprit du label.....	3
2- L'adéquation de l'outil pour le territoire.....	7
3- Les périmètres potentiels.....	8
4- La gouvernance d'un futur Grand Site.....	10
5- Les étapes et le calendrier envisageables	11

La présente note conclut l'étude d'opportunité par rapport à une démarche « Grand Site de France » sur le territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.

Les objectifs de la note sont les suivants :

- *Analyser l'opportunité de l'outil « Grand Site » pour le territoire, à la fois au regard des critères et de l'esprit du label, et au regard de la plus-value possible pour la Communauté de Communes.*
- *Présenter les scénarios de périmètre envisagés dans le cadre de la poursuite de la réflexion « Grand Site ».*
- *Présenter les premières réflexions engagées concernant les possibilités de gouvernance d'un Grand Site, et les étapes à franchir jusqu'à la labellisation.*

Dans le cadre de l'étude d'opportunité, d'autres documents ont également été produits et méritent d'être observés en parallèle de cette note :

- *Le diagnostic du territoire qui permet en particulier d'étayer l'analyse des patrimoines et de leur fragilité, ainsi que l'analyse des fréquentations et de leur évolution.*
- *Le schéma d'intention qui dresse les ambitions des élus pour les 10 prochaines années, à approfondir dans le cadre d'une potentielle OGS et à l'aune d'une candidature à la labellisation.*
- *Le programme d'actions à 10 ans, découlant de ce schéma, et ciblant des actions prioritaires et/ou préfiguratrices pour mettre en œuvre le schéma d'intention.*

1- Opportunité d'une candidature au regard des exigences et de l'esprit du label

Les Grands Sites de France répondent à une définition nationale, qu'il convient de bien prendre en compte avant de se lancer dans la démarche de labellisation.

En particulier, **les Grands sites sont** :

- Des territoires remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles et culturelles,
- dont la dimension nationale est reconnue par un classement au titre des sites,
- qui accueillent un large public,
- et qui sont engagés dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée visant à conserver leur valeur, leur attrait et leur cohérence paysagère.

La démarche « Grand Site » vise à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, un accueil du public à la hauteur des qualités du site dans le respect des habitants et du caractère des lieux, ainsi que la valorisation culturelle et économique du territoire.



On retiendra 4 conditions d'éligibilité au label :

- Être un site classé pour une partie significative du territoire, avec un périmètre de classement pertinent pour l'efficacité et la lisibilité de la procédure de protection.
- Être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique ou de forte notoriété.
- Connaître des difficultés d'entretien et de gestion, liées à une grande fréquentation.
- Faire l'objet d'une volonté de restauration, de préservation et de gestion partenariale pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local.

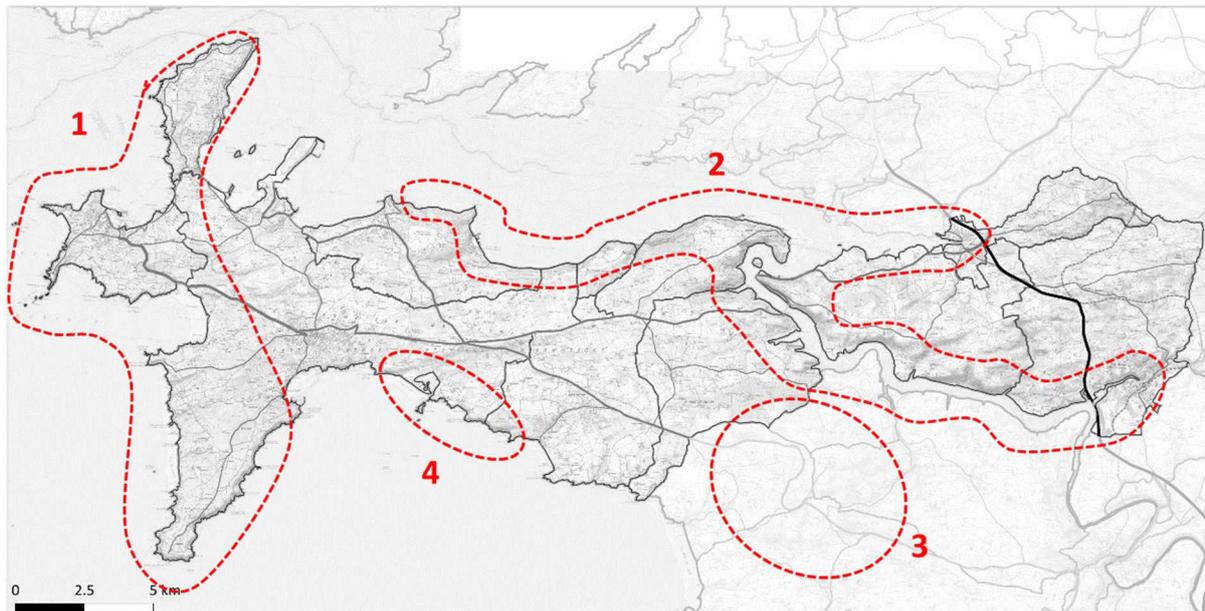
Suite à l'étude d'opportunité, **les conclusions suivantes ont été posées par rapport à l'éligibilité potentielle du territoire** :

1/ Le diagnostic a permis de mettre en évidence le **caractère remarquable des patrimoines**, avec en particulier :

- Des patrimoines écologiques et géologiques de premier ordre, avec une diversité importante d'habitats naturels depuis l'espace marin jusqu'à l'intérieur des terres. Les habitats les plus remarquables (dunes, pelouses et landes littorales) sont localisés à l'interface terre / mer. Un patrimoine paysager exceptionnel, renforcé par des jeux de covisibilités majeurs avec la Rade de Brest et la Baie de Douarnenez, en particulier au niveau des 3 pointes, de la vallée de l'Aulne, et plus globalement sur l'ensemble de la Presqu'île.
- Un patrimoine bâti exceptionnel, qui se démarque notamment par la densité du patrimoine militaire (densité et diversité « unique » à l'échelle nationale), mais également par une grande diversité de patrimoines bâtis non militaires (religieux, maritime, historique, lié aux savoir-faire...).

Différents « hotspots » patrimoniaux ont été identifiés (cf. illustration ci-après), accueillant les patrimoines les plus remarquables. Une des particularités fortes du territoire est le fait que **l'intérêt patrimonial n'est pas concentré sur un seul site, mais réparti sur un ensemble de sites** (3 pointes très différentes les unes des autres, la rade de Brest, la Baie de Douarnenez, la vallée de l'Aulne en particulier).

Cette analyse ne doit pas masquer l'existence de patrimoines plus ordinaires à l'échelle du territoire intercommunal, qui participent à la mise en valeur des « hotspots » ainsi qu'à leur fonctionnalité écologique et la cohérence d'ensemble.



1 – Les 3 points (chacune avec ses spécificités) -> paysages exceptionnels, intérêt écologique majeur, patrimoine militaire exceptionnel

2 – La vallée de l'Aulne et la rade de Brest

3 – Le Menez Hom

4 – L'Aber et la côte de la baie de Douarnenez

-> paysages remarquables et intérêt écologique fort

La conclusion de l'étude est que **les différents patrimoines du territoire peuvent justifier une labellisation Grand Site de France**, du fait de leur diversité, de leur densité et de leur caractère remarquable à l'échelle nationale.

2/ Le diagnostic a clairement mis en évidence des pressions sur ces patrimoines, graduées d'Est en Ouest. Plusieurs types de pressions touristiques ont été observées, liées à des enjeux forts de mobilité et d'organisation de l'accueil du public : saturation des stationnements impactant les paysages, engorgement routier, camping sauvage et caravanning, surfréquentation des sentiers et piétinement des milieux naturels, conflits d'usage entre résidents et visiteurs... L'ensemble de ces pressions peut dégrader la qualité de l'expérience du visiteur et pourrait porter atteinte à plus long terme à l'esprit des lieux.

D'autres pressions, non liées à la fréquentation touristique, peuvent également être évoquées, comme les mutations agricoles et leurs conséquences (enrichissement, fermeture des paysages...) et l'urbanisation qui impacte également les paysages et l'esprit des lieux (globalement sur le territoire et plus spécifiquement à certains endroits comme les entrées de ville de Crozon ou le long des axes routiers principaux).

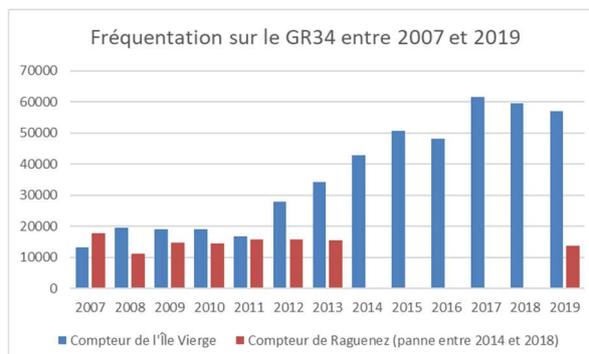
LA PRESSION SUR LES PATRIMOINES

Dégradation des sites patrimoniaux naturels ou bâtis
 Artificialisation des espaces littoraux
 Réduction / altération des vues
 Stationnement désorganisé
 « Camping » sauvage (vans, campings cars, caravanes)
 Conflits d'usage
 Enrichissement des landes
 Paysages dégradés par l'urbanisation
 Flux routiers engorgés
 Déficit d'équipements / services d'accueil des visiteurs

	PRESQU'ILE DE ROSCANVEL	CAMARET, LES POINTES DE PEN HIR ET DU TOULINGUET	CAP DE LA CHEVRE ET BAIE DE DINAN	BAIE DE DOUARNENEZ ET TELGRUC SUR MER	LANVEOC ET LA RADE DE BREST	VALLEE DE L'AULNE ET ENTREE SUR LA PRESQU'ILE	PREMIERE PORTE D'ENTREE : LE FAOU ET PONT DE BUIS
Dégradation des sites patrimoniaux naturels ou bâtis	x	x	x				
Artificialisation des espaces littoraux	x	x	x	x	x		
Réduction / altération des vues	x	x	x	x	x		
Stationnement désorganisé	x	x	x				
« Camping » sauvage (vans, campings cars, caravanes)	x	x	x	x			
Conflits d'usage		x	x			x	x
Enrichissement des landes	x		x				
Paysages dégradés par l'urbanisation		x		x	x		x
Flux routiers engorgés		x		x	x	x	x
Déficit d'équipements / services d'accueil des visiteurs	x		x	x		x	

3/ Le diagnostic a également mis en évidence la forte notoriété du territoire à l'échelle nationale, et l'importante fréquentation, de plus en plus difficile à maîtriser et à organiser localement. La Presqu'île de Crozon n'a peut-être pas encore la même notoriété que la Pointe du Raz voisine, mais il s'agit d'une destination touristique de plus en plus identifiée à l'échelle nationale, qui accueille des fréquentations en hausse constante : +10 à 15% de flux routiers accueillis en 10 ans et notamment l'été, fréquentation du GR34 multipliée par 2 voire 3 suivant les points de comptage, hausse du nombre de campings cars et fourgons recensés chaque année. La fréquentation tend également à s'étaler davantage sur les ailes de saison, bien que ce constat soit plus récent et en partie lié au contexte sanitaire de 2020-2021.

Au-delà des chiffres, le ressenti des acteurs¹ par rapport à la hausse de fréquentation, et les difficultés exprimées pour maîtriser une « surfréquentation » estivale, illustrent la pression croissante dont le territoire fait l'objet depuis une dizaine d'années.



En perspective de la labellisation, il conviendrait de conforter cette analyse par :

- Un renforcement des données de fréquentation et de leur suivi, car le déficit de données rend difficile l'appréciation concrète de la forte fréquentation. En outre, la caractérisation des capacités d'accueil des différents sites représente un sujet important pour estimer la « surfréquentation », qui ne dépend pas uniquement de la fréquentation en valeur absolue, mais également de la sensibilité et de l'accessibilité de chaque site.
- La réalisation d'études visiteurs pour bien apprécier la notion de notoriété auprès des différents publics pratiquant la presqu'île.

4/ Concernant la volonté de restauration et de gestion du territoire, cette dernière est réelle et a été exprimée dans le cadre du Schéma d'Intention de l'étude. Les élus de la Communauté de Communes partagent ce schéma et souhaitent engager des actions de gestion ambitieuses pour « passer un cap » en matière de gestion, bien que le chantier à mener soit vaste.

Au-delà du schéma d'intention, il faut souligner que de nombreuses actions sont d'ores et déjà portées sur le territoire et contribuent à une meilleure gestion / valorisation des sites : démarche Géopark, sites Natura2000, travail sur les « sites d'exception » avec la Région, politique foncière menée par le Conservatoire du Littoral et le Département (Espaces Naturels Sensibles)... Ces dynamiques illustrent la volonté locale de préservation du territoire et de ses patrimoines. La Communauté de Communes est montée progressivement en puissance sur des sujets importants comme le tourisme, les aménagements modes doux, et plus récemment la gestion des espaces naturels.

Dans l'optique d'une labellisation, il s'agira de mettre en œuvre le schéma d'intention, afin d'engager une dynamique propre et de poser les jalons d'une ambition forte portée par les élus du territoire. Les élus ont affirmé six leviers d'action prioritaires par rapport au schéma d'intention :

- L'amélioration de l'offre cyclable et des aménagements associés
- La sécurisation des itinéraires de découverte
- Le réaménagement progressif des stationnements
- L'amélioration de l'accueil des vans & campings cars
- L'organisation des espaces d'accueil & de services pour les visiteurs
- La mobilisation des acteurs touristiques, habitants, visiteurs, dans la réflexion de préservation des patrimoines

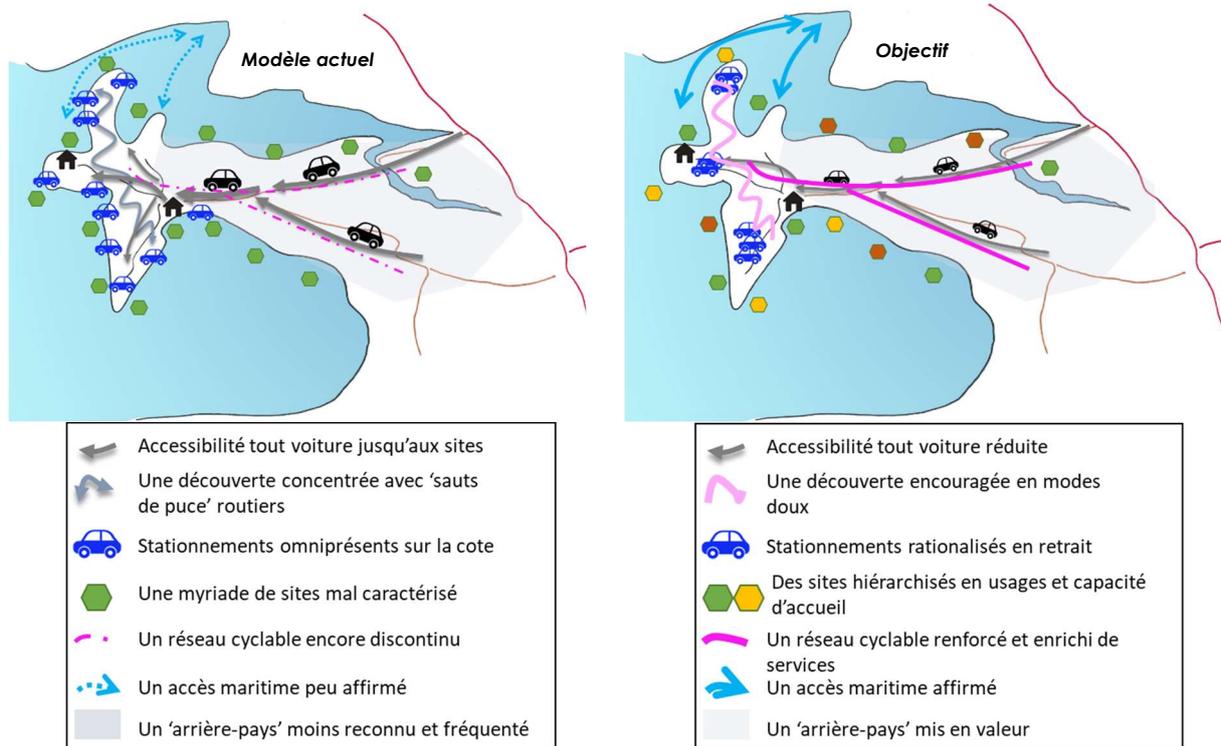
Les cartes schématiques présentées ci-après illustrent tout l'enjeu et l'ambition d'évolution des modes de mobilité sur la presqu'île, en veillant en particulier :

- à limiter l'hyperaccessibilité routière des sites (en particulier via un recul des stationnements),
- à développer les usages modes doux (y compris vers Brest via une offre « trans-rade »),
- à adapter les pratiques aux particularités et capacités d'accueil d'une « myriade » de sites d'intérêt.

Un premier programme d'actions a été élaboré, avec des actions s'échelonnant à l'horizon 2030. Certaines de ces actions seront mises en place dès les prochaines années, pour préfigurer une politique

¹ Elus, partenaires, prestataires touristiques rencontrés dans le cadre de l'étude

de gestion d'un Grand Site de France. D'autres pourront être valorisées dans le cadre d'une potentielle OGS si le territoire poursuit son chemin vers la labellisation.



Titre : vers un changement de modèle touristique pour une autre découverte des patrimoines

Au regard des problématiques constatées et des objectifs poursuivis concernant l'évolution du modèle touristique actuel, différents leviers d'action, développés dans le schéma d'intention, sont proposés (cf. tableau ci-dessous). Ces différents leviers doivent permettre de mieux gérer les sites, de préserver les patrimoines, de faire évoluer les modes de fréquentation et plus globalement le « modèle » touristique de la Presqu'île.

Protéger & restaurer les patrimoines	Faire évoluer les mobilités	Organiser la découverte des sites	Mobiliser acteurs & visiteurs dans le projet
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre / intensifier les actions de préservation et de restauration des milieux naturels (dunes, landes...) - Poursuivre les actions de restauration du patrimoine bâti et permettre sa découverte - Préserver la qualité des paysages (intégration des aménagements, points de vue...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les mobilités alternatives (cycles, séjours « sans voiture »...) - Réduire la place de la voiture dans les sites patrimoniaux (recul des parkings, navettes...) - Améliorer / organiser l'accueil des vans & campings cars 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les flux : canalisation des flux routiers, mise en place d'itinéraires doux, découverte des lieux par les activités sportives - Améliorer les conditions d'accueil sur les sites : aménagements sobres, signalétique... - Aménager les portes d'entrée, points d'accueil et d'information en amont des sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les acteurs touristiques pour faire partager l'esprit « Grand Site » - Développer l'animation et la sensibilisation au droit des sites

Dans la perspective d'une labellisation, la mise en œuvre du schéma d'intention devra se faire en cohérence avec les valeurs des Grands Sites de France. Il s'agira en particulier d'avoir un haut niveau d'exigence par rapport à la préservation des patrimoines, au respect des sites et de l'esprit des lieux, à l'implication des acteurs et des habitants dans le projet.

Le respect de ces valeurs représente un enjeu important qui devra transparaître dans la mise en œuvre des actions de préfiguration. En particulier, les aménagements prévus dans le schéma d'intention devront être proportionnés et très qualitatifs, en évitant la banalisation et l'uniformisation, et d'une manière générale les incidences négatives sur l'ensemble des patrimoines.

5/ La démarche partenariale, partiellement engagée, doit être renforcée pour préciser et mettre en œuvre la gestion durable visée pour les patrimoines du territoire. En effet, la présente étude a donné la priorité à la concertation entre élus, mais il est fondamental d'impliquer les acteurs et les habitants si le territoire poursuit son chemin vers la labellisation. En effet, cette implication représente une condition d'éligibilité au label.

Les élus sont tout à fait conscients de l'importance de cette concertation élargie, qui a tout de même été engagée avec un atelier participatif organisé en 2020 sur la réflexion Grand Site. L'élargissement de la concertation peut tout à fait s'envisager en parallèle des réflexions sur la labellisation, par exemple en amont et pendant la mise en œuvre d'une OGS.

2- L'adéquation de l'outil pour le territoire

La poursuite de la réflexion vers la labellisation Grand Site de France paraît pertinente pour plusieurs raisons :

- Le projet de territoire, décliné dans le schéma d'intention, s'inscrit globalement dans les valeurs des Grands Sites de France.
- La mise en œuvre effective des actions contribuera significativement à la préservation des patrimoines et à l'amélioration de la gestion des flux touristiques.
- La poursuite de la démarche partenariale peut permettre de conforter le caractère concerté du projet avec acteurs économiques et habitants ;
- Elle peut permettre une facilitation de l'accès aux financements – notamment d'investissement ;
- L'obtention du label apportera une plus-value en termes d'image de marque et d'incitation au « respect des lieux » ;
- L'obtention du label positionnera le territoire à une autre échelle (nationale) dans les réflexions sur la gestion touristique - l'accès au réseau des Grands Sites apportera des richesses : études, colloques, expérimentations... ;

Le chemin à parcourir reste important et il faut le souligner :

- Devenir Grand Site, c'est se fixer un niveau d'exigence élevé par rapport à la qualité de la gestion et de l'aménagement des sites touristiques. Il s'agira de cultiver cette notion d'exigence pour qu'elle transparaisse plus fortement dans les politiques de gestion et d'aménagement, ce qui posera nécessairement la question des moyens à déployer pour atteindre un haut niveau de qualité.
- Les réflexions sur le programme d'actions illustrent l'ampleur des efforts à réaliser sur un territoire vaste et diversifié (efforts financiers, mais également politiques pour faire évoluer les habitudes et pratiques) – le chantier est bien plus important que sur des sites plus localisés / réduits en surface et moins diversifiés.
- Dans l'optique d'une labellisation Grand Site de France, la programmation à long terme de la gestion des sites représente un enjeu important. Il s'agira de trancher avec des modes de faire actuels qui sont davantage organisés à court terme, d'une saison sur l'autre, avec des actions ponctuelles voire temporaires, en fonction des besoins observés et des moyens disponibles. La gestion sur le plus long terme nécessite davantage de moyens, mais permet également d'aboutir à une gestion plus durable.
- Une démarche de co-construction du projet de gestion reste à poursuivre, ce qui nécessitera de l'énergie et du temps, et donc des moyens de fonctionnement qui ne sont pas déployés aujourd'hui au niveau de la Communauté de Communes.
- Le cadre partenarial reste à poser (cf. partie 4), ce travail nécessitera de prendre en compte les attentes des différents partenaires et de trouver le bon mode de fonctionnement pour construire ensemble le projet.

3- Les périmètres potentiels

Quatre scénarios de périmètres ont été étudiés dans le cadre de l'étude et sont présentés dans cette note.

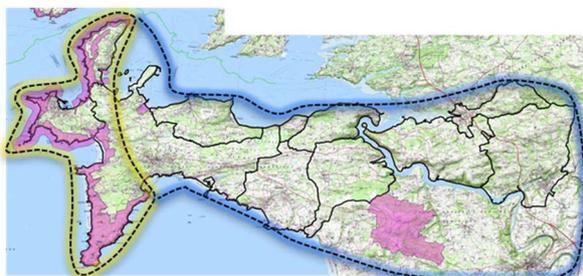
La réflexion sur le périmètre a été menée avec une approche à deux niveaux :

- **Le périmètre du Grand Site en lui-même** n'a pas été identifié définitivement à ce stade, les quatre scénarios qui ont été discutés pouvant avoir du sens.
- **L'aire de valorisation et d'organisation** du Grand Site, plus large, correspond à un périmètre pertinent pour traiter l'organisation des mobilités, l'organisation de l'accueil du public et la préservation de l'écrin du Grand Site. Ce périmètre n'a pas fait l'objet de scénarios différenciés et paraît relativement naturel / partagé par les acteurs.

Concernant le périmètre du Grand Site en lui-même, les scénarios 1 et 2 se concentrent sur les hotspots patrimoniaux, et le scénario 3 présente l'avantage de correspondre à la notion géographique de Presqu'île, importante dans la perception du territoire et de l'esprit des lieux. **Ces trois scénarios semblent préférables** pour une première démarche de labellisation.

Le périmètre n°4 (Communauté de Communes) peut paraître plus éloigné des sites classés, peut-être trop large, mais présente l'avantage d'intégrer pleinement le site de la Vallée de l'Aulne dans la réflexion. L'hypothèse d'une inscription ou le classement de site de cette vallée a déjà été évoquée par le passé et pourrait changer la donne en matière de périmètres pertinents. Ce scénario élargi poserait toutefois clairement la question de l'intégration du Menez Hom (site inscrit) dans le périmètre du Grand Site. Le fait que le Menez Hom soit essentiellement situé sur un autre EPCI complexifierait la gouvernance pour un projet de labellisation, et il peut s'agir d'une étape à prévoir à plus long terme (élargissement potentiel lors d'un renouvellement de label par exemple).

• **Scénario 1 : « les 3 pointes »**



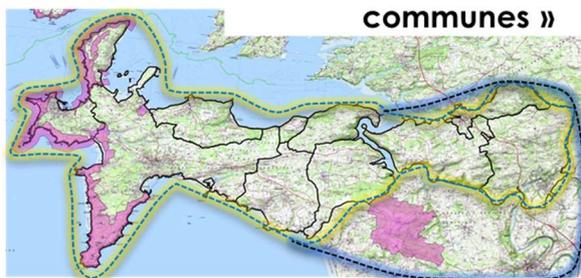
• **Scénario 2 : « les 3 pointes élargies »**



• **Scénario 3 : « la presqu'île »**



• **Scénario 4 : « la communauté de communes »**



- **Périmètre Grand Site = Cœur du site (« Joyau »)** : organisation de l'accueil des visiteurs (stationnement, gestion des flux)
- **Aire de valorisation et d'organisation (« Ecrin »)** : organisation des mobilités et maîtrise de la qualité urbaine des pôles d'accueil et points relais
- **Sites classés / inscrits**

	Scénario 1 « les 3 pointes »	Scénario 2 « les 3 pointes élargies »	Scénario 3 « la presqu'île »	Scénario 4 « Communauté de Communes »
	Secteurs les plus fréquentés et vulnérables	Secteurs les plus fréquentés et vulnérables, intégrant toute la commune de Crozon	Secteurs les plus fréquentés et vulnérables, mais élargi à l'entité presqu'île	L'ensemble du périmètre communautaire, sans aller au-delà
Degré de pertinence du scénario par rapport au critère considéré 	Concentration des efforts / efficacité des actions			
	Cohérence par rapport aux périmètres des sites classés			
	Cohérence par rapport à la localisation des patrimoines & des pressions			
	Intégration de l'ensemble du parcours visiteurs (accueil, organisation spatiale, mobilités)			
	Traitement des espaces ordinaires et des espaces banalisés (« écrin »)			

Principales caractéristiques des scénarios

Le tableau ci-dessous présente de manière plus détaillée les avantages / inconvénients de chaque scénario, tels que présentés au Comité de Pilotage de l'étude :

	Avantages	Inconvénients/conditions
Scénario 1 « les 3 pointes »	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblé sur les secteurs les plus fréquentés et vulnérables • Mise en œuvre d'actions ciblées de manière efficace et rapide • Cohérence par rapport aux sites classés, à la localisation des patrimoines et des pressions 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'intervention en dehors du périmètre ? • Approche trop restrictive pour développer un projet de développement durable ? Pour agir sur le parcours visiteurs (mobilité, offre touristique...) ?
Scénario 2 « les 3 pointes élargies »	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblé sur les secteurs les plus fréquentés et vulnérables, mais élargi à la commune de Crozon • Possibilité de mettre en œuvre des actions complémentaires en lien avec la mobilité douce (« derniers km »), le retraitement des espaces urbains dégradés (Tal Ar Groas, entrées de Crozon), la valorisation du secteur de l'Aber 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dispersion des actions et d'atténuation de leurs effets, mais en restant sur les secteurs les plus sensibles • Nécessité de mettre en œuvre des actions de maîtrise de la qualité du développement urbain de la commune de Crozon (on élargit « pour un projet »)
Scénario 3 « la presqu'île »	<ul style="list-style-type: none"> • Entité homogène de la presqu'île – cohérence par rapport à l'identité géographique • Possibilité de travailler sur des sites « secondaires » comme Argol, Lanvéoc, Landévennec 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance plus complexe (plus de communes) • Éparpillement des actions • Périmètre non optimal pour gérer le parcours visiteur et les mobilités (trop large ou trop restreint)
Scénario 4 « Communauté de Communes »	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance affirmée à l'échelle EPCI (dans un sens plus facile ?) • Possibilité de travailler plus largement et depuis l'amont le parcours visiteurs : accueil, organisation spatiale, mobilités... 	<ul style="list-style-type: none"> • Éparpillement encore plus grand des actions • Cohérence limitée avec les périmètres des sites classés / les patrimoines et pressions, d'autant plus sans intégrer le Menez Hom • Cohérence limitée pour gérer le parcours visiteurs sans intégrer Châteaulin et le Menez Hom

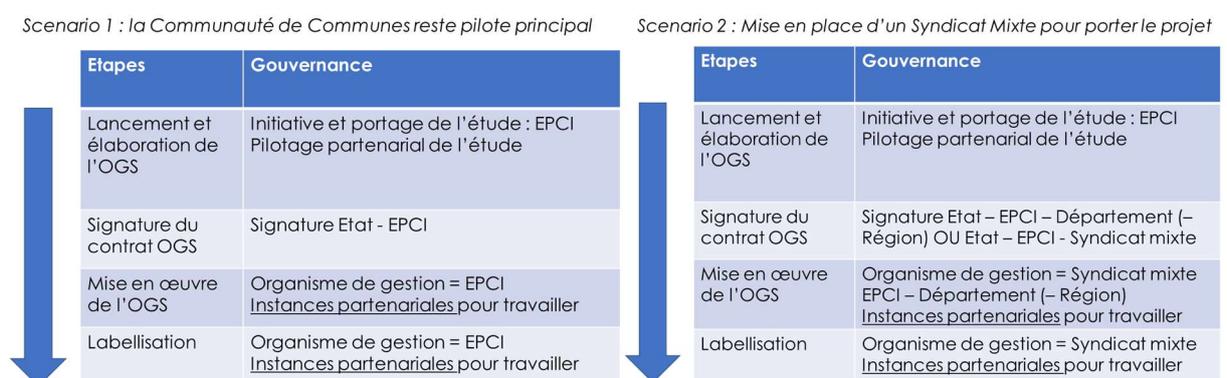
4- La gouvernance d'un futur Grand Site

Il est encore tôt pour évoquer le sujet de la gouvernance d'un futur Grand Site, les réflexions en étant à leurs prémices. Cette question est toutefois importante à anticiper, et des premières pistes ont été évoquées avec la Communauté de Communes et les partenaires institutionnels.

Deux scénarios de gouvernance ont été évoqués :

- Un pilotage du Grand Site centralisé sur la Communauté de Communes, qui constituerait l'organisme de gestion du Grand Site.
- Un pilotage du Grand Site porté par un Syndicat Mixte associant la Communauté de Communes et le Département, voire la Région.

Pour les deux scénarios, une structuration progressive de la gouvernance a été évoquée, avec dans un premier temps le portage d'une OGS (cf. partie 5 concernant les étapes) et dans un second temps la mise en place de l'organisme de gestion.



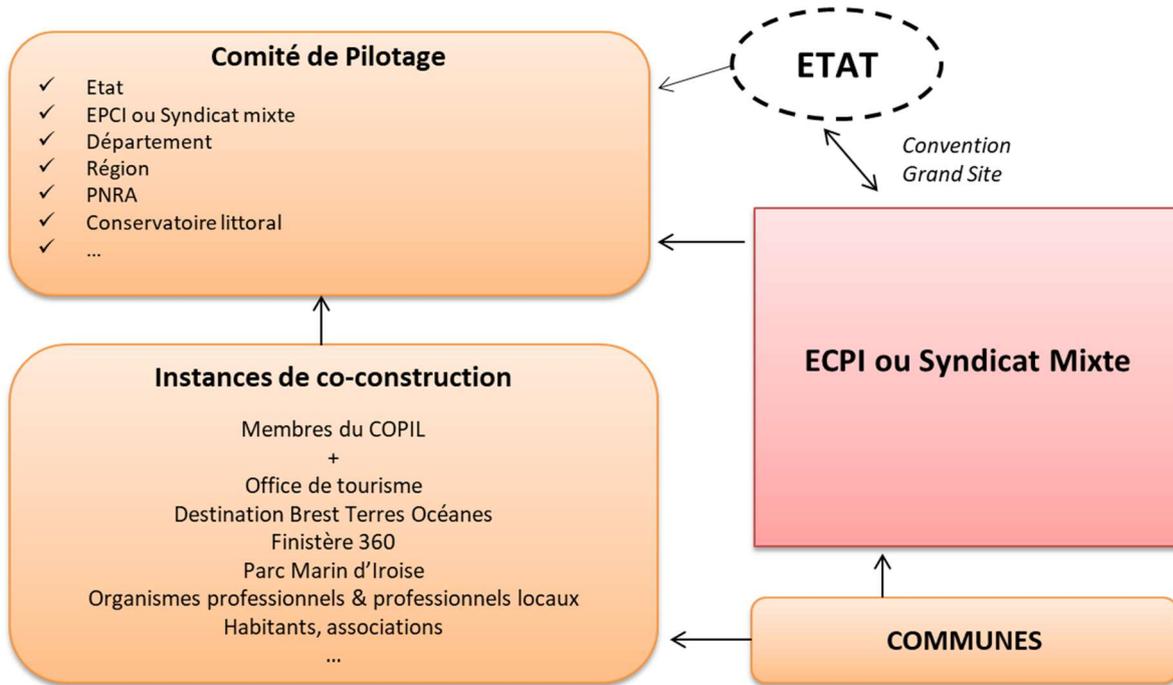
Pour le scenario 2, la création du Syndicat Mixte peut intervenir avant la signature de l'OGS, ou pendant la mise en œuvre de cette dernière

Une analyse succincte des avantages / inconvénients des deux scénarios a été proposée :

	Scenario 1 : la Communauté de Communes reste pilote principal	Scenario 2 : Mise en place d'un Syndicat Mixte pour porter le projet
Lisibilité, identification	Porteur bien identifié dès le départ	Porteur à créer / rendre légitime avec le temps
Animation politique	Animation politique facilitée	Animation politique plus complexe
Animation technique	Animation technique en interne -> efficacité mais risque d'une ingénierie absorbée par d'autres sujets ?	Animateur technique distinct et dédié -> indépendant, bien focalisé sur le sujet mais enjeu de coordination avec services EPCI
Financement fonctionnement	Frais de structure mutualisés avec les services Ressources (matériel) et fonctions supports déjà existantes EPCI au premier plan	Engagement statutaire des partenaires – coût nouvelle structure
Financement investissements	Besoin renforcé d'ingénierie financière – accès aux crédits plus incertain ?	Ingénierie financière et accès aux crédits facilités ?

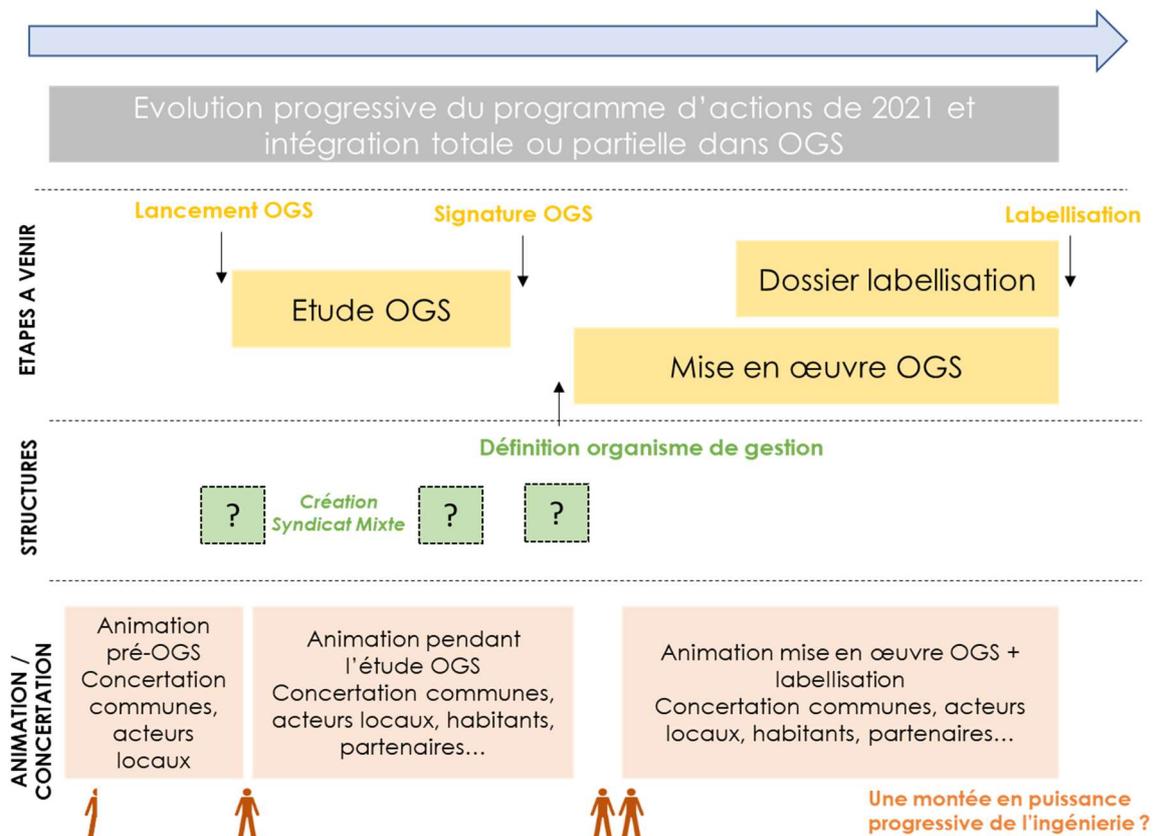
Au final, et quelle que soit la forme de l'organisme de gestion, l'objectif sera de promouvoir une gouvernance partenariale du projet, laissant une place à l'ensemble des partenaires concernés par la démarche.

Le schéma ci-après présente de manière schématique les principes qui pourraient être utilisés pour cette gouvernance élargie, avec en particulier la mise en place d'un Comité de Pilotage élargi, et des instances de co-construction du projet, qui pourront être à géométrie variable en fonction des besoins.



5- Les étapes et le calendrier envisageables

Les élus et les partenaires ont pu échanger sur la suite des évènements si le territoire confirme son souhait d'aller vers une labellisation. Le schéma ci-après résume les principales étapes à parcourir, avec en parallèle un développement de la concertation autour du projet, et une montée en puissance en matière d'ingénierie qui semble incontournable.



Le principe d'élaboration d'une OGS avant d'aller vers la labellisation (sur le chemin de la labellisation) a été largement évoqué. L'objectif d'une telle OGS serait :

- De conforter / consolider le projet avant de monter un dossier de labellisation,
- D'accentuer le travail de concertation en particulier avec les acteurs locaux et la population, afin d'aboutir à un projet largement partagé,
- De soutenir la mise en œuvre du programme d'actions défini en 2021 (y compris à travers des réflexions partenariales sur le financement et la mise en œuvre opérationnelle), quitte à le questionner et à l'approfondir dans le cadre de l'OGS.

La question du périmètre du Grand Site, non encore tranchée, méritera d'être approfondie avant le lancement de l'OGS, afin de partir sur un périmètre cohérent et partagé. Certaines interrogations sur le périmètre peuvent subsister au moment de l'OGS, quitte à trancher dans ce cadre, mais de premiers arbitrages sont souhaitables en amont.

La valorisation de l'étude d'opportunité dans une future étude OGS

L'étude d'opportunité réalisée en 2020-2021 intègre des documents qui sont, sur la forme, proches de ceux attendus dans une étude OGS : un diagnostic, un document d'orientations (schéma d'intention), un programme d'actions.

Cette étude d'opportunité permettra d'alimenter l'étude OGS à plusieurs niveaux :

- Le diagnostic pourra servir de base de travail, être actualisé, et complété sur des points particuliers (analyse des flux et de la fréquentation en fonction des nouveaux comptages en particulier).
- Le schéma d'intention pourra être approfondi sur certains points dans le cadre de la concertation élargie avec les acteurs et les habitants, et en fonction des attentes et remarques des services de l'Etat.
- Le programme d'actions devra être adapté également en fonction des évolutions observées localement, des conclusions de la concertation, et en fonction des échanges avec l'Etat sur les actions inscriptibles dans le cadre de l'OGS. Certaines actions non développées en fiches actions pourront être remises en avant.

Le choix du périmètre du Grand Site aura une incidence sur l'étude OGS, et les différents documents réalisés dans l'étude d'opportunité devront le cas échéant être ajustés pour prendre en compte le périmètre retenu.

Très clairement, l'ampleur des actions à engager pour aller vers la labellisation est importante. Le premier programme d'actions esquissé représente un coût potentiel de plus de 5 millions d'euros en investissement, et ce programme ne concerne qu'une partie des actions à mener vu qu'il s'agit d'actions prioritaires et/ou préfiguratrices d'un Grand Site. D'autres actions devront être menées en parallèle, sur l'aménagement de la myriade de sites, la diversification des outils de mobilité (navettes, trans-rade...), l'entretien du patrimoine bâti, la gestion des milieux naturels... La mise en œuvre de l'ensemble des actions identifiées n'est pas indispensable en amont de la labellisation, mais l'important est d'initier la dynamique d'actions, avec des actions de préfiguration, pour soutenir et étayer le projet de labellisation.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour le financement partenarial : les moyens internes de la Communauté de Communes, l'appui sur la fiscalité touristique et le paiement du stationnement, les financements sectoriels (DRAC, Région, Département...), les contrats Etat-Région et la DETR... Cela sous-entend un travail d'ingénierie financière à assurer, et l'idée serait de poursuivre ces réflexions dans le cadre de l'OGS, sans pour autant que ce soit l'objectif principal de cette démarche.

En termes de calendrier, différents scénarios ont été esquissés, présentés dans le tableau ci-dessous. Le rythme de la démarche dépendra de facteurs multiples : intensité de l'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche, réactivité et engagement des partenaires, capacité à mobiliser une ingénierie pour accompagner la démarche (ce dernier point étant fondamental et à ne pas négliger).

Exemples illustratifs « caricaturaux »

	Rythme très soutenu	Rythme « moyen »	Rythme très modeste
Concertation pré-OGS	2021	2021-2022	2021-2023
Lancement OGS	Fin 2021	2022	2024
Signature OGS	Fin 2022	2024	2027
Montage du dossier de labellisation	2023-2024	2026-2028	2032-2034
Labellisation	2025	2030	2035